

N/REF : 27/09/2024 11H33 C:008839 I:13223

FERREY ANTOINE

V/Appel du Vendredi 27/09/2024 a 11H33

**13 RUE AURELIE NEMOURS
35000 RENNES**

IMMEUBLE : 13 NEMOURS
13 RUE AURELIE NEMOURS
35000 RENNES

Rennes, le 30 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 13 NEMOURS - MR FOUILLET 06 78 54 15 63

MOTIF : ABSENCE D'EAU DANS LE LOGEMENT

Donneur d'ordre : M. A FERREY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 27/09
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONSTAT: VANNE EAU FROIDE FERMÉE
OUVERTURE DE LA VANNE
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 27/09/24 a 17H31 M. A FERREY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 27/09	1	67,23		67,23
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,48		39,48
TOTAL H.T.					106,71
T.V.A. a 10,00%					10,67
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>117,38</u>

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.